INSTRUCTIONS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	**LA BARABAR SAILS CONCEPT 2023**
Dates complètes :	*Les 17 et 18 juin 2023*
Lieu :	Golfe du Morbihan, Baie de Quiberon, **escale à Hoëdic le samedi soir**
Autorité organisatrice :	Les amis de Conleau
Grade :	5 C

1 RÈGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021 2024),

1.2 les règlements fédéraux,

1.3 les instructions de course et leurs annexes,

1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

1.7 **Identification** : Numéro de voile ou cagnards. Les concurrents mettent tout en œuvre pour faciliter leur identification par les organisateurs sur les lieux de pointage et d'arrivée. S'ils n'ont pas de numéro dans la grand voile, ils doivent obligatoirement présenter leur numéro de cagnard afin de le rendre visible des bateaux pointeur(s) et comité(s). Le non-respect de cette règle par les concurrents risque de rendre impossible leur classement.

2 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel des régates situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org) rubrique « voile »

3 MODIFICATIONS aux INSTRUCTIONS de COURSE

Toute modification apportée aux instructions de course sera communiquée aux concurrents lors des briefings matinaux.

5 PROGRAMME des COURSES

Samedi 17 Juin :

→ Émargement départ à Conleau, terrasse du Corlazo de 07h30 à 08h00

→ Briefing à 08h00 à Conleau, terrasse du Corlazo suivie de la procédure de départ historique

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à 08h55

Dimanche 18 Juin :

→ Émargement départ par VHF de 09h45 à 10h00

→ Briefing VHF à 10h00

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à 10h55

→ Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

6 PAVILLONS de CLASSE

Les concurrents sont répartis en deux séries. Chaque série étant identifiée par une flamme de couleur sur le bateau comité :

→ flamme ROSE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris inférieur à 11,5 ;

→ flamme BLEUE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris égal ou supérieur à 11,5.

La liste des groupes est consultable sur le tableau officiel d'information situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org).

7 ZONE de COURSE

Voir annexe zone de départs et de courses

8 LES PARCOURS

8.1 Pour chaque course, le parcours à effectuer sera communiqué lors du briefing matinal ou diffusé par VHF sur le canal de course au plus tard 5 minutes avant l'envoi du pavillon orange

8.2 Le parcours à effectuer pourra également être transmis par SMS sur le portable du skipper déclaré lors de l'inscription.

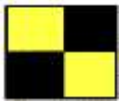

8.3 Le pavillon « **L** » hissé sur le bateau comité avant le départ signifie « Suivez-moi ». Les concurrents suivent donc au moteur le bateau comité, le départ s'effectuant alors en un lieu différent de celui défini sur l'annexe « zone de départs et de courses ».

8.4 Une bouée de dégagement pourra être mouillée dans l'axe du vent par rapport à la ligne de départ. Un pavillon « **D** » hissé sur le bateau comité signalera cette marque de parcours à respecter. Si la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à tribord, un pavillon VERT sera hissé sous le pavillon « **D** » ; s'il n'y a pas de pavillon vert, la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à bâbord.

8.5 Pointage officiel à une marque

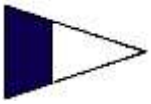

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel effectué à une marque de parcours (ceci modifie la RCV 32).
Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées, se tient près d'une marque de parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.
Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».
Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

9 MARQUES

Afin de respecter une équité sportive entre tous les voiliers qui ont un tirant d'eau différent **toutes les marques de chenal devront être strictement respectées.**

Les marques de parcours sont des bouées gonflables cylindriques jaunes ou oranges ou des marques officielles (cardinale, marque de chenal, danger isolé…).

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles : le quadrilatère du parc à moules situé au N-N-E de la Vieille.

11 DÉPART

Premier jour, samedi 17 juin :

Procédure de départ historique ou procédure des 2 minutes :

→ à 08h13 : skippers une main sur le bar du Corlazo, annexes alignées sur la plage, voiliers et équipiers sur les mouillages de Conleau prêts à partir.

Après la procédure des 2 minutes :

→ à 08h15 : les skippers quittent Conleau. Chacun saute dans son annexe pour rejoindre son voilier à la rame sous les encouragements de ses équipiers. Chaque voilier fait route moteur jusqu'à la ligne de départ (voir annexe zone de départs et de courses). Entre Conleau et la ligne de départ, sans précipitation, les équipages se préparent à prendre le départ dans le calme et la sérénité.

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à 08h55

Deuxième jour, dimanche 18 juin :

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à 10h55 (voir annexe zone de départs et de courses).

Procédure de départ:

5’	Envoi du pavillon de série + signal sonore*	Avertissement
4’	Envoi du pavillon P, I, Z ou Noir + signal sonore*	Préparatoire (Le moteur doit être coupé)
1’	Amenée du pavillon P, I, Z ou Noir + signal sonore long*	Dernière minute avant départ
0	Amenée du pavillon de série + signal sonore*	Départ

***Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L’absence d’un signal sonore ne doit pas être prise en considération et ne peut donner lieu à réclamation.**

11.1 **Définition de la ligne de départ :** celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

11.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en se tenant à au moins 100 mètres.

11.3 **Délai pour prendre le départ** : un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé **DNS** (ceci modifie les règles RCV 63.1 et A4).

11.5 Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ, y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

11.8 **Rappel individuel** : Selon RCV 29.1.

11.9 **Règle du pavillon Z :** le bateau qui enfreint cette règle recevra sans instruction une pénalité de 20 minutes sur son temps de course réel (ceci modifie la règle RCV 30.2).

12 MODIFICATION de PARCOURS

12.1 Réduction de parcours

Une réduction de parcours peut être effectuée à toute marque à respecter. Dans ce cas, le bateau comité, arborant le pavillon « **S** » , procède à l’arrivée à hauteur de la porte, la ligne d’arrivée étant représentée par le côté parcours de la marque, d’une part, et le mât arborant le pavillon « **S** », d’autre part.

12.2 Changement de parcours

Le pavillon « **O** » hissé sur un bateau comité accompagné de signaux sonores à l’occasion d’une marque à respecter, signifie : « Rejoignez directement la ligne d’arrivée, la régate continue ».

12.3 Bouée variable

Une bouée dite « VARIABLE » pourra être mouillée entre deux marques de parcours.

Le pavillon **C** envoyé avec une indication de cap et de distance au voisinage d’une marque à respecter signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner. Le pavillon vert sera envoyé pour indiquer qu’elle est à contourner en la laissant à tribord ; l’absence de pavillon vert signifie qu’elle est à contourner en la laissant à bâbord. Après cette marque, reprendre le parcours tel que défini dans les IC.

12.4 Arrivée réduite en « eaux libres »

L’envoi d’un pavillon **jaune** sur un ou plusieurs des bateaux de l’organisation signifie : « attention ! Dirigez-vous vers le bateau comité où une arrivée va être jugée ». Cette arrivée réduite sera jugée entre le bateau du comité de course arborant un pavillon **S** + un pavillon **jaune**, et le coté parcours d’une bouée cylindrique jaune ou orange.

12.5

L’utilisation des pavillons O et C pourra amener l’organisation à s’assurer, par un des moyens de communication prévus, que les concurrents n’ayant pas encore passé la bouée de prévenance ont reçu les informations du changement de parcours, et ainsi à libérer le bateau de l’organisation chargé de l’envoi des dits pavillons pour une autre fonction.

13 ARRIVÉE

Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât portant le pavillon bleu d'un bateau du comité de course, et soit :

- la marque d'arrivée telle que décrite dans le parcours ;
- le côté parcours d'une marque de parcours ;
- le côté parcours d'une bouée ;
- le pavillon orange arboré sur un bateau commissaire.
- Les arrivées pourront aussi être jugées de la terre par alignement de balise, perche, bouée…

14 SYSTEME DE PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 TEMPS CIBLE et TEMPS LIMITE

15.1 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculé ainsi : 2 minutes par mille nautique du parcours ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe, sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.
Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5ème concurrent de la classe.

16 DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Délai : le concurrent qui réclame doit remettre sa déclaration aux organisateurs dans l'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent, toutes séries confondues, de la dernière course du jour, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 a, s'être signalé au comité à l'arrivée et s'être assuré que le comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un pavillon B ou rouge.(contact organisateurs : 07.45.05.53.33).

16.2 Toute demande de reclassement devra être formulée et motivée exclusivement par mail sur voile@amisdeconleau.org au plus tard 24h après la parution des « résultats avant jury » sur le site des Amis de Conleau.

17 CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider LA BARABAR 2023.

17.2 Course retirée : quand au moins 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18 REGLES de SECURITE

18.1 Modalités du contrôle aux départs et aux arrivées

Le premier jour, samedi 17 juin:

- Au départ de Conleau : **émargement obligatoire**, au bar « Le Corlazo » ; l'émargement sera ouvert de 07h30 à 08h00.
- A l'arrivée de la dernière course du jour : le pointage d'arrivée fera office d'émargement officiel d'arrivée
- Emargement historique dans l'heure qui suit l'arrivée a Hoëdic, et distribution des tickets de repas pour la soirée :
  - *pour chaque bateau le lieu d'émargement historique à l'arrivée à Hoëdic sera communiqué lors du briefing matinal au Corlazo*

Le deuxième jour, dimanche 18 juin :

- Au départ de Hoëdic : **émargement obligatoire :** émargement par VHF de 09h45 à 10h00
- A l'arrivée de la dernière course du jour, le pointage d'arrivée fera office d'émargement arrivé.

Le défaut d'émargement pourra être sanctionné sans instruction.

Les navigants présents à bord doivent impérativement avoir été déclarés lors de l'inscription à la régate

Tout changement d'équipage devra auparavant être soumis à l'approbation du comité de course.

18.2 **Abandon**

Un bateau qui abandonne doit le signaler au bateau comité par VHF, ou en appelant un des numéros de téléphone repris au paragraphe 27. A défaut, il peut faire signaler son abandon par un autre concurrent en utilisant les mêmes moyens.

18.3 **Flottabilité individuelle**

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire. A défaut, le bateau pourra se voir disqualifié.

18.5 **Usage du moteur**

Si les circonstances l'imposent en matière de sécurité pour l'équipage comme pour le bateau, l'emploi du moteur pourra être autorisé ; il ne devra toutefois pas procurer au concurrent un avantage en matière de parcours. Le concurrent devra signaler dès que possible, par VHF, l'utilisation du moteur. Il devra également le signaler par écrit avant l'heure limite de dépôt des réclamations. Le comité de course pourra appliquer une pénalité; cette pénalité pourra être calculée en ajout de temps au temps réel, en coefficient appliqué sur le classement, ou donner lieu à classement **DNF** si l'utilisation du moteur ne paraissait pas justifiée ou si elle donnait lieu à un avantage.

18.6 **Instructions de recherches et de sauvetage**

Quand le comité de course envoie le pavillon V avec un signal sonore, tous les concurrents, tous les bateaux officiels et accompagnateurs doivent veiller le canal de communication du comité de course pour recevoir les instructions de recherche et sauvetage.

22 IDENTIFICATION des BATEAUX OFFICIELS

Pavillon Sails Concept

27 COMMUNICATION par RADIO ou TELEPHONE PORTABLE

→ Canal VHF de course : **08**

→ Téléphones :

Président du comité de course :	Gwen COURTEL : 07.45.05.53.33
Semi-rigide sécu-mouilleur :	François DUBOURG : 06.08.07.15.56
Vedette organisation 1 :	Marcel TROADEC : 06.65.63.66.34
Vedette organisation 2 :	Jean Pierre BLANCHARD : 07.62.00.39.24

29 DECISION de PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

30 RAPPEL IMPORTANT

Les concurrents seront amarrés sur les tonnes dans le port d'Hoëdic, ils devront disposer de leurs propres annexes pour débarquer et embarquer, il n'y aura pas de service de rade organisé.

ANNEXE marée - éphéméride

Horaires des marées (Vannes)

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
		Matin	Soir	Matin	Soir
17 juin	72/73	07h06	19h25	00h55	13h13
18 juin	74	07h46	20h03	01h39	13h53

Horaires des marées (Hoëdic)

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
		Matin	Soir	Matin	Soir
17 juin	72/73	04h51	17h03	11h03	23h31
18 juin	74	05h29	17h38	11h44	

Heure légale du lever et coucher du soleil (Vannes)

	Lever	Coucher
17 juin	06h11	22h06
18 juin	06h11	22h07